

SRI LANKA – Mise en place de l'étiquetage

Par Christophe NOISETTE

Publié le 01/01/2007

Le Sri Lanka a adopté le 1er janvier 2007 une loi qui impose un étiquetage sur les aliments contenant des OGM [1]. En cas de non-respect de cet étiquetage, les vendeurs et les importateurs sont sujets à une amende de 10 000 roupies (environ 100 dollars). Le gouvernement précise que toutes les importations doivent être vérifiées, y compris celles certifiées comme "non ogm". Désormais, le Sri Lanka doit équiper ses laboratoires afin de réaliser ses propres tests de détection. Actuellement, un seul laboratoire, privé, est capable de faire ces tests : Genetech Molecular Diagnostics. En 2001, le Sri Lanka avait interdit l'importation, la production et la vente d'aliments GM, mais suite à des protestations des Etats-Unis et de certaines chambres de commerce du Sri Lanka, cette interdiction avait été levée au bout d'un mois. Depuis, le débat est resté vif au sein du gouvernement et ce dernier affirme que la décision de rendre l'étiquetage obligatoire est une façon de laisser le choix aux consommateurs.

[1] <http://www.bernama.com.my/bernama/v...>